

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3209

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions

objet : Agrandissement du bassin des Corbèges et Léopha - Création de bassins de rétention -
Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pilon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3209**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Mions

objet : **Agrandissement du bassin des Corbèges et Léopha - Création de bassins de rétention - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les bassins de rétention et d'infiltration de Léopha, situés sur la Commune de Corbas, constituent l'exutoire d'un réseau d'eaux pluviales qui draine un bassin versant de 185 hectares. Le bassin versant drainé concerne les Communes de Corbas, Mions et Saint Priest.

Les eaux pluviales collectées sur ce bassin versant sont dirigées vers le bassin de rétention puis vers le bassin d'infiltration pour être évacuées dans le sous-sol puis vers la nappe de l'est lyonnais.

Mis en service en 1993, les bassins étaient dimensionnés pour une première phase de raccordement et offrent un volume de stockage total de 32 000 mètres cubes et une surface d'infiltration de 2 600 mètres carrés.

Afin de prendre en compte les nouveaux apports liés au développement de la zone, a été réalisée une étude de faisabilité terminée en 2011. L'étude de faisabilité a conduit à valider l'augmentation du volume de rétention afin d'accepter les débits supplémentaires et afin d'améliorer la qualité des eaux infiltrées.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée en interne.

Le projet prévoit notamment :

- l'augmentation du volume du bassin de rétention de 9 000 mètres cubes à 17 000 mètres cubes grâce à l'emprise disponible sur la parcelle des ouvrages (propriété Communauté urbaine de Lyon),
- la modification des caractéristiques du bassin de rétention afin d'améliorer la décantation,
- la création d'un ouvrage en sortie de bassin de rétention comprenant une vanne permettant de stopper une éventuelle pollution accidentelle,
- la création d'une canalisation de liaison entre les bassins de rétention et d'infiltration en remplacement de la liaison existante afin de supprimer le déboureur/déshuileur (ouvrage peu efficace dont l'exploitation présente des risques pour le personnel et reste couteuse),
- la modification de l'ouvrage de surverse pour mobiliser plus rapidement le volume de stockage du bassin d'infiltration en cas de forte pluie,
- la mise en place d'un piézomètre de référence à l'amont des ouvrages pour améliorer le suivi de l'impact des ouvrages sur la nappe (un piézomètre aval existe déjà),
- la suppression de puits d'infiltration recueillant les eaux pluviales de voirie pour optimiser l'exploitation (suppression de la double gestion actuelle : puits d'infiltration et couple réseaux-bassins).

La présente individualisation partielle d'autorisation de programme concerne l'inscription des crédits nécessaires aux frais de maîtrise d'ouvrage pour la modification des ouvrages d'eaux pluviales de Léopha. Ces frais de maîtrise d'ouvrage comprennent :

- les études géotechniques,
- un inventaire faunistique et floristique,
- une étude de positionnement d'un piézomètre de suivi,
- un dossier loi sur l'eau et la mission d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, etc.

Le montant à individualiser en dépenses s'élève pour les frais de maîtrise d'ouvrage à 45 000 € HT, soit 53 820 € TTC. Cette individualisation de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellements interviendra sur l'opération n° OP21O2610 Mions Bassin de Corbèges-Léopha à la charge du budget principal.

La répartition prévisionnelle des dépenses prévues est la suivante :

- 35 880 € TTC en 2012,
- 11 960 € TTC en 2013,
- 5 980 € TTC en 2014.

La phase travaux (frais de maîtrise d'ouvrage, travaux et prestations connexes) est estimée en phase faisabilité à 1 037 000 € HT, soit 1 240 000 € TTC dont 1 186 200 € TTC en travaux et prestations connexes aux travaux (récolements, coordination, etc.) et fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme ultérieure ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les opérations visant à l'agrandissement des bassins des Corbèges et Léopha à Mions.

2° - Autorise monsieur le Président à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellements, sur l'opération n° OP21O2610 à la charge du budget principal pour un montant de 53 820 € TTC en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 35 880 € TTC en 2012,
- 11 960 € TTC en 2013,
- 5 980 € TTC en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.